



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le

Le Ministre

Madame Caraco-Giordano  
Secrétaire générale du Syndicat national de  
l'environnement-FSU

Madame la secrétaire générale,

Par courrier du 13 juin 2023, vous m'avez sollicité afin que je vous confirme la possibilité de verser la prime de partage de la valeur, instituée par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, aux agents des établissements publics relevant du pôle ministériel.

Comme vous l'évoquez dans votre courrier, dans sa réponse à la députée du Bas-Rhin parue au JO du 02/05/2023, la ministre des collectivités territoriales et de la ruralité a explicitement indiqué que le dispositif n'était pas applicable à la fonction publique en général et qu'il n'était pas envisagé à ce stade d'en étendre le bénéfice à la fonction publique.

J'ai bien conscience des retombées économiques résultant de l'action des établissements publics sur le terrain et de la nécessité de valoriser la performance des agents, mais la fonction publique de l'Etat dispose d'autres leviers indemnitaires de valorisation de la performance. Ces sujets sont portés en interministériel dans le cadre de la réflexion « Accès, Parcours et Rémunérations » lancée par ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

  
Christophe BÉCHU